

Le site de **Saint-Maurice** du CMS Bas-Valais met au concours pour son service d'aide et soins à domicile le poste de :

Assistant-e en soins et santé communautaire, ASSC à 80% (à discuter)

Profil souhaité :

- Être au bénéfice d'un CFC d'ASSC
- Capacité et volonté à travailler auprès de personnes à tous les âges de la vie dans les soins, l'aide et l'accompagnement à domicile
- Expérience dans les soins à domicile, un atout
- Aptitude à travailler de manière autonome avec rigueur et discrétion.
- Souplesse et disponibilité dans les horaires (jour, soir, weekend, nuit)
- Être en possession d'un permis de conduire et d'un véhicule (indispensable).

Entrée en fonction : 1^{er} septembre 2021 ou à convenir

Nous attendons votre dossier de candidature complet pour le 12 août 2021 à :

CMS Bas-Valais, à l'att. de la direction, Av. du Simplon 12, 1890 St-Maurice

Renseignements au 024 486 21 21.

Site de St-Maurice, le 9.07.2021

Cahier des charges en page ci-après :

Cahier des charges

Nom du service Service d'aide et soins à domicile SASD	Désignation de la fonction : Assistante en soins et santé communautaire (ASSC)
- Fonction du supérieur direct : - Remplacé(e) par :	Responsable du service Adjointe de la responsable du service
But de la fonction - Mission	
<ul style="list-style-type: none">• Répondre aux demandes de soutien dans les activités de la vie quotidienne• Effectuer des soins sur délégation du service infirmier• Favoriser le maintien à domicile dans le respect du mandat de prestations confié par l'Etat du Valais	
Activités – Responsabilités <u>les actes médico-techniques délégués sont sous responsabilité infirmière</u>	
<ul style="list-style-type: none">• Evaluer les besoins d'aide pratique en tenant compte des ressources du bénéficiaire et de son réseau.• Accomplir l'entretien du ménage courant (entretien du linge, repassage, lessives, etc.)• Effectuer les soins de base sous délégation du service infirmier et transmettre toute information utile à ce service• Exécuter, dans des situations stables sur délégation les actes médico-techniques selon la liste établie par le GVCMS• Assurer les transmissions écrites et orales des informations liées aux clients aux services appropriés• Tenir à jour les dossiers et le classeur de transmission• Réévaluer régulièrement la situation et ajuster la prise en charge avec la collaboration de l'équipe infirmière et/ou infirmière référente• Collaborer avec les autres intervenants du maintien à domicile• Utiliser, obligatoirement, l'outil de saisie de prestations pour une gestion complète de son temps de travail. Elle/il est responsable de transmettre au service administratif toutes les données concernant l'ensemble de son activité au CMS et à domicile. Elle/il est responsable de leurs exactitudes.• Transmettre toute information à sa hiérarchie en cas d'accident ou d'incident professionnel• Participer activement aux différents colloques et formations organisés par l'employeur• Veiller à l'actualisation et au développement des compétences professionnelles• Participer à la définition et aux suivis des objectifs du service• Participer à l'entretien d'évaluation de son travail avec sa supérieure hiérarchique• Se conformer aux règlements et habitudes de service en vigueur sur le site de St-Maurice	

Approuvé par la direction du CMS de St-Maurice le 9.7.2021

Signature du resp. du site :



Le présent cahier des charges pourra être complété, élargi ou modifié en tout temps par la direction